

**10827/20**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUINZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2019/2020

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 28 septembre 2020

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 28 septembre 2020

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail  
Nomination de Mme Rita SKREBIŠKIENĖ,  
suppléante pour la Lituanie, en remplacement de M. Evaldas BACEVIČIUS,  
démissionnaire

E 15153





Bruxelles, le 16 septembre 2020  
(OR. en)

10827/20

SOC 528  
EMPL 388

**NOTE POINT "I/A"**

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (1 <sup>re</sup> partie)/Conseil
N° doc. préc.:	13338/19
Objet:	Conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail Nomination de M <sup>me</sup> Rita SKREBIŠKIENĖ, suppléante pour la Lituanie, en remplacement de M. Evaldas BACEVIČIUS, démissionnaire

---

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M. Evaldas BACEVIČIUS, suppléant du conseil d'administration de la Fondation citée en objet, dans la catégorie des représentants des gouvernements (pour la Lituanie).
2. En vertu de l'article 4 du règlement (UE) 2019/127 du Parlement européen et du Conseil du 16 janvier 2019 instituant la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound), et abrogeant le règlement (CEE) n° 1365/75 du Conseil, les membres du conseil d'administration sont nommés par le Conseil.

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement lituanien a présenté la candidature suivante pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mars 2023:

Ms Rita SKREBIŠKIENĖ  
Ministry of Social Security and Labour  
Senior Advisor of Horizontal Policy and Project Management Group  
A. Vivuskio str. 11  
LT-03610 VILNIUS  
Tel. : + 370 706 64295  
*e-mail : rita.skrebiskiene@socmin.lt*

4. Par conséquent, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
- a) d'adopter, en point "A" de son ordre du jour, la décision du Conseil portant remplacement d'un suppléant du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, dont le texte figure en annexe, et
  - b) de faire publier la décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

---

DÉCISION DU CONSEIL  
du  
portant remplacement d'un suppléant du  
conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et  
de travail

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (UE) 2019/127 du Parlement européen et du Conseil du 16 janvier 2019 instituant la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound)<sup>1</sup>, et notamment son article 4,

considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 9 avril 2019<sup>2</sup>, le Conseil a nommé les membres et les suppléants du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2023.
- (2) Un siège de suppléant, dans la catégorie des représentants des gouvernements, est devenu vacant à la suite de la démission de M. Evaldas BACEVIČIUS.
- (3) Le gouvernement lituanien a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

---

<sup>1</sup> JO L 30 du 31.1.2019, p. 74.

<sup>2</sup> JO C 135 du 11.4.2019, p. 1.

Article premier

M<sup>me</sup> Rita SKREBIŠKIENĖ est nommée suppléante du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail en remplacement de M. Evaldas BACEVIČIUS, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mars 2023.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le ...

Par le Conseil  
Le président

=====